



Mise à Jour - CORONA VIRUS – 16 mars 2020 – 22h45

Collègues professionnelles et professionnels de la CSDM,

Bonsoir,

Ce matin, j'ai discuté avec notre conseiller juridique de la FPPE, Me Moreau. Me Moreau et ses collègues juristes de la FPPE ont élaboré une FOIRE AUX QUESTIONS au regard de la situation particulière et inédite de pandémie que nous vivons par rapport aux droits des professionnelles et professionnels de la FPPE, et les demandes que l'employeur peut vous faire dans les circonstances actuelles. Vous trouverez cette FAQ en cliquant sur le lien suivant : <https://sppmem.ca/data/documents/FPPE-COVID-19-Foire-aux-questions-16-mars-2020.pdf>

Pour ce qui est de la rencontre à laquelle j'ai assisté cet après-midi à la CSDM. Les personnes qui étaient présentes à cette rencontre pour représenter la CSDM étaient Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe et Mme Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences, pour les associations de cadres : Mme Hélène Bourdages de l'AMDES, Mme Isabelle Forget de l'AQCS, et M. Alexandre Martin de l'ACM. Pour représenter les employés de la CSDM : Catherine Beauvais St-Pierre de l'APPM, Jocelyn Bouchard de l'ACEDM, Rémi Desrosiers du SNEE, Michel Picard de l'APPA ainsi que moi-même du SPPMEM-CSQ.

D'entrée de jeu, Madame Fleury nous a expliqué le contexte du jeudi 12 mars qui a fait changer d'avis la CSDM en passant d'établissements ouverts pour le vendredi 13 mars 2020 à établissement fermés en moins de vingt minutes. Résumé rapidement, le fait que les autres commissions scolaires francophones annonçaient leurs décisions de fermer leurs établissements à peser dans la balance.

Par la suite, elle nous a expliqué tout en s'excusant de la confusion qui a existé dans les messages envoyés aux employés durant la fin de semaine en mettant un peu la faute sur les différentes directives successives qui arrivaient de Québec et qui se contredisaient suite aux annonces publiques du Gouvernement tout au long de la fin de semaine. Ensuite, elle nous a promis que la CSDM s'améliorera sur le plan communication, et que notre rencontre pourra sûrement aider à ce niveau.

Mes collègues syndicaux représentants des corps d'emplois intimement liés dans la mise en place de mesures d'urgence demandées par le premier ministre à même les établissements, je pense, ici aux services de garde pour les travailleuses et travailleurs du système de santé (éducatrices et techniciennes en service de garde), à l'entretien et la salubrité des bâtiments (concierge, aide-concierge et ouvriers spécialisés), le service de la paie (secrétaire d'école et de gestion) ont posés des questions pertinentes à Mme Landry et Fleury dans un esprit collaboratif.

Arrivé à mon tour de paroles, j'ai questionné ces dames à propos de la pertinence de laisser à 300 gestionnaires les décisions inhérentes de faire entrer ou non des professionnelles dans les écoles lorsque la prescription du Premier Ministre, du ministre Roberge et du Directeur national de la santé publique est clairement établie depuis dimanche : « On ne veut pas voir de professionnels dans les écoles, les écoles sont fermées. » Les professionnels affectés au centre administratif, c'est autre chose, car le ministre a clairement énoncé qu'ils doivent rester ouverts et donner les services, toutefois, tout télétravail doit être encouragé selon le premier ministre.

Alors, voilà, j'ai demandé de m'expliquer pourquoi et comment une direction d'établissement peut justifier l'obligation de présence dans son école d'une orthophoniste ou d'une psychoéducatrice en invoquant l'ouverture d'un service de garde? Quel est le lien entre les tâches habituellement confiées à ces professions et les enfants qui seront dans ces nouveaux services? Quelle est la perception de ces directions tant qu'au rôle des psychoéducatrices? S'il y a un enfant qui se désorganise dans un groupe de garde, on pourra faire appel à celle-ci pour faire un arrêt d'agir? Le lien, primordial entre l'enfant et le professionnel pour une intervention psychoéducative efficace, en deux semaines? Je leur ai rappelé que juste qu'à jeudi dernier, le 12 mars, 125 services de garde dans les écoles primaires de la CSDM étaient actifs avec tout son personnel associé et qu'en les réduisant à 34 services ce matin, il me semble qu'il a bien du personnel qui attende leur appel. Je leur ai dit aussi qu'en vingt-sept ans de carrière à la CSDM, celle-ci n'a jamais mis en place de services de professionnels pour les enfants des services de garde entre 7h00 et 8h00 du matin pas plus qu'entre 15h00 et 18h00, car on sait bien, à la CSDM, les enfants ayant des besoins particuliers, prenons par exemple un enfant ayant un TDAH, ne présente aucune manifestation de celui-ci lors de ces plages horaires (Ironie). Le SPPMEM est heureux de savoir que la CSDM offrira des services professionnels aux enfants de leurs services de garde, une fois le retour à la normale. Attendez que les parents apprennent cela! Woot! Woot!

À toutes ces questions, Mme Fleury me qu'elle est prête à se tourner vers moi l'aider à identifier les activités essentielles, je lui réponds que cela me fera plaisir, que je connais assez bien les tâches des 16 corps d'emplois de professionnels qui sont à la CSDM.

Un peu plus tard, au cours de la rencontre, Mme Fleury nous a demandé aux représentants syndicaux de réfléchir à ce que nous voulions faire en fonction des échéanciers qui arrivent à grands pas en fonction des diverses conventions collectives. Elle nous demande de réfléchir à savoir si nous ne voulons pas retarder certains de ces échéanciers. Exemple : la présentation des plans d'effectifs, la projection de déclaration de clientèle. C'est là, que Madame Fleury me donne pour exemple à quel point les conseillers d'orientation se doivent d'être mis à contribution pour arriver à temps à ces échéanciers.

En rappelant à Mme Fleury mon lien d'emploi à CSDM à titre de conseiller d'orientation depuis 27 ans, il m'a fait plaisir de sortir de mon sac, un document institutionnel de la CSDM intitulé : Cadre de référence des services d'orientation : Au cœur des transitions! Cadre adopté par la CSDM en juin 2018 par le Comité consultatif de la direction générale et que j'ai présenté à titre de vice-président du SPPMEM en compagnie de M. Gérald Gauthier, directeur adjoint des services pédagogiques, à la séance des commissaires du 21 novembre 2018. Je leur ai tendu le document et je leur ai demandé de m'indiquer les pages où l'on parle de déclaration de clientèle, de choix de cours, de révision de classement, bref d'organisation scolaire?

Il me semble, leur ai-je dit, que si les directions d'établissements secondaires qui invoquent l'organisation scolaire en tant qu'activité essentielle permettant à ces derniers de demander pour certains c.o. depuis deux jours, de se présenter dans les écoles malgré les directives du ministre de rester à la maison, on doit bien y faire référence dans ce document?

Mme Fleury a convenu que c'était un exemple et pas le meilleur.

De plus, j'en ai profité pour rappeler à ces dames que dans un contexte de pénurie de personnel professionnel dans plusieurs corps d'emploi et des difficultés d'attraction et de rétention de plusieurs d'entre eux, la façon de gérer la crise du CORONAVIRUS dans tous ces éléments, que ce soit au niveau des communications et des décisions prises par la CSDM ne sera pas neutre au niveau des choix que feront nos professionnels au cours des prochaines semaines. Les professionnels d'une commission scolaire à l'autre, ça se parle.

Au moment de notre rencontre de cet après-midi avait lieu une autre rencontre entre les directions et les directions d'établissements. Avant de quitter, j'ai demandé à mesdames Fleury et Landry, s'il était possible de me faire parvenir la teneur des directives qu'avaient données les directions d'unités aux directeurs d'établissement en lien avec la prescription ministérielle : « les écoles sont fermées, si vous êtes affectés dans une école, restez à la maison. »

Voici la réponse que j'ai eu de Mme Fleury quant à cette dernière demande :

Bonsoir Madame Fleury,

Tel que demandé cet après-midi, auriez-vous l'amabilité de me faire parvenir les directives que les directions d'établissements doivent faire parvenir au personnel professionnel des écoles et des centres suite à leur rencontre de cet après-midi.

Merci pour votre écoute et votre considération,

Rémi Gaulin, président intérim du SPPMEM-CSQ

M. Gaulin,

Ces directives vers les directions ne touchaient pas le travail des professionnels.

Si vous le souhaitez, nous échangerons demain de vive voix.

Contactez-moi sur mon cellulaire si possible, nous échangerons sur vos préoccupations.

Avant 11h ou après 15h.

Bonne soirée !

**Francyne Fleury | Directrice générale adjointe | Direction générale
Gestion des personnes et des pratiques d'encadrement**

Voilà. Alors je vous demande à vous, si vous avez eu de nouvelles directives de vos directions d'établissements aujourd'hui, peu importe leurs teneurs, je vous prie de m'en envoyer copie ce soir ou demain à l'adresse : president@sppmem.ca

Merci,

Rémi Gaulin, président intérim du SPPMEM-CSQ

Soyez à l'affût des courriels du SPPMEM et suivez-nous sur la page du groupe privé Facebook du SPPMEM et sur le site web du SPPMEM.

► [Groupe facebook SPPMEM](#)

► Notre site Web: www.sppmem.ca

Pour tout problème, communiquez avec nous sans tarder.

► Page Web SPPMEM: [COVID-19](#)